

Gouvernement du Québec

Décret 579-2003, 7 mai 2003

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale du Conseil ministériel sur la refonte des politiques sociales, des ministres responsables des questions autochtones et des dirigeants des organismes autochtones nationaux, Ottawa (Ontario), le 12 mai 2003

ATTENDU QUE se tiendra à Ottawa (Ontario), le 12 mai 2003, une Réunion fédérale-provinciale-territoriale du Conseil ministériel sur la refonte des politiques sociales, des ministres responsables des questions autochtones et des dirigeants des organismes autochtones nationaux ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

ATTENDU QU'il est opportun que le Québec soit représenté à cette réunion ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones :

QU'une délégation québécoise représente le Québec à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale du Conseil ministériel sur la refonte des politiques sociales, des ministres responsables des questions autochtones et des dirigeants des organismes autochtones nationaux qui se tiendra à Ottawa (Ontario), le 12 mai 2003, et que celle-ci soit composée de :

Monsieur Camille Horth, secrétaire adjoint, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

Monsieur Christian Dubois, secrétaire adjoint, Secrétariat aux affaires autochtones ;

Monsieur Clément Bourque, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

Que le mandat de cette délégation soit d'assister à cette rencontre à titre d'observateur.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

40635

Gouvernement du Québec

Décret 580-2003, 7 mai 2003

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la Rencontre fédérale, provinciale et territoriale spéciale des ministres responsables du tourisme qui se tiendra à Toronto (Ontario), les 9 et 10 mai 2003

ATTENDU QU'une rencontre fédérale, provinciale et territoriale spéciale des ministres responsables du tourisme se tiendra à Toronto (Ontario), les 9 et 10 mai 2003 ;

ATTENDU QUE les sujets qui y seront discutés intéressent le gouvernement du Québec et que de ce fait, il est opportun que le Québec y soit représenté ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique et régional, de la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones :

QUE Mme Nathalie Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, dirige la délégation ;

QUE cette délégation soit également composée de :

M. Luc Bertold, attaché de presse, cabinet de la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme ;

M. Louis-B. Parent, directeur de la Direction des Amériques, Tourisme Québec ;

M. Artur J. Pires, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, ministère du Conseil exécutif ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

40636